



Procès-verbal

Conseil Municipal du 21 mars 2026

Date de la convocation : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Daours, convoqué par Didier BARDET, Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Daours sous la présidence de Madame Marie-Odile CREPIN doyenne d'âge.

Présents : Mme Nicole GIGUERE, M. Jérôme CORDONNIER, Mme Mélanie FLEURIET, M. Laurent HEMERY, Mme Cassandra DELANCHY, M. Jérôme DINE, Mme Marie-Odile CREPIN, M. Stéphane RICHARD, Mme Coraline FOURÉ, M. Arnaud OSSART, Mme Catherine DEBEAUVAIS, M. Jonathan BRUWAERT, M. Jean-Louis BOUTHORS, Mme Magda JUMEL, M. Didier GOUBET

Nombre de conseillers en exercices : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare ouverte la séance du Conseil Municipal à 10h00.

Ordre du jour :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoint
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local

Monsieur Jérôme CORDONNIER est nommé Secrétaire de séance.

➤ Election du Maire

Considérant que le Conseil Municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L212-7 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du Maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour :

12 suffrages exprimés pour Nicole GIGUERE

3 suffrages exprimés pour Jean-Louis BOUTHORS

Le conseil municipal par :

12 voix pour,

0 abstentions,

Elit Madame Nicole GIGUERE, maire de la commune de DAOURS

Installe Madame Nicole GIGUERE en qualité de maire de la commune de DAOURS

Autorise Madame Nicole GIGUERE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

➤ **Détermination du nombre d'adjoint**

Madame la Maire indique que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum 4 adjoints (30 % de l'effectif du Conseil Municipal).

Elle propose donc au vote du Conseil qu'il y ait quatre postes d'adjoints au maire.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité cette décision. 12 voix pour et 3 abstentions.

➤ **Election des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– Liste Nicole GIGUERE 12 voix (douze)

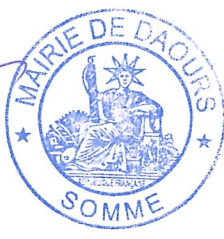

- La liste de Nicole GIGUERE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. CORDONNIER Jérôme, Mme Mélanie FLEURIET, M. Laurent HEMERY, Mme Cassandra DELANCHY ;

➤ **Lecture de la charte de l'élu local**

Madame la Maire distribue aux conseillers la charte de l'élu local et les articles L.2123 du CGCT puis leur lit la charte.

La séance est levée à 10H50

La Maire



Nicole GIGUERE

Le Secrétaire de séance



Jérôme CORDONNIER